



SainteFoy**AVENIR**  
CITOYENNETÉ • ÉCOLOGIE • SOLIDARITÉ



Communiqué de presse

## Pourquoi nous ne voterons pas ce 28 novembre 2021 QUELLE EST LA QUESTION ?

L'alimentation des peurs, le climat de défiance que font régner nos municipalités, les contre-vérités assénées à propos du projet de transport par câble ne permettent pas à l'heure actuelle d'avoir un débat serein, contradictoire, constructif sur ce projet décisif pour l'avenir de nos communes.

**Voulons-nous être complètement informés ? Voulons-nous nous faire notre propre idée ?**

**Voulons-nous connaître faire entendre notre point de vue et nos questions ?**

**Alors, participons à la concertation préalable du public, plutôt qu'au référendum « POUR/CONTRE » !**

Tel qu'il est présenté par les communes de Sainte-Foy-Lès-Lyon et la Mulatière, ce vote consultatif «*concourt à l'expression directe des populations sur le projet de télécabine*», alors que les habitants n'ont pas eu le temps de prendre connaissance du dossier de concertation du Sytral détaillant les 4 fuseaux potentiels, alors que la concertation débute tout juste avec des stands de présentation cette semaine et des réunions publiques prévues dans nos communes, alors que l'opportunité même du projet fait partie de cette concertation.

« *Ce référendum en mode binaire pour/contre, dont on ne connaît même pas la question, sans connaissance des points de vue différents sur ce projet, sans un réel débat sur ses avantages, ses impacts, ses objectifs, s'apparente plutôt à de la manipulation, alors que la concertation aura à peine démarrée.* » dénonce Olivier Mesnard, conseiller municipal « La Mulatière autrement : citoyenne, écologique, solidaire ».

**OUI, à un avis des populations** après un temps d'information, d'échanges, de construction d'un diagnostic partagé, de connaissance des bénéfices attendus de ce projet comme de ses effets indésirables, de récolte des points de vue favorables, indécis, opposés des habitantes et habitants mais aussi des usagères et usagers des transports publics.

« **NON, à un référendum qui - contrairement à ce qui est claironné sur tous les supports de communication municipaux - ne respecte pas le cadre juridique inscrit au CGCT.** et n'a pour objectif que d'entraver le bon déroulement de la concertation du Sytral et de désavouer le contrôle du déroulement apporté par les deux garants de la CNDP. » dit Yvette Lathuilière, conseillère municipale « SainteFoyAVENIR ».

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit des dispositions légales pour l'organisation d'une consultation des électeurs (articles L1112-15 à L1112-23) : vote d'une délibération en conseil municipal, puis transmission à la préfecture, deux mois au moins avant la date de la consultation. Le Préfet s'assurant que la question posée relève bien des compétences de la collectivité qui organise la consultation. **Rien de tout cela n'a été respecté** par les communes de Sainte-Foy-Lès-Lyon et La Mulatière...

**Drôle de conception de la démocratie qui fait fi de la concertation et ne respecte pas le cadre juridique !**

SainteFoyAVENIR / Groupe d'élus de Sainte-Foy-lès-Lyon – saintefoyavenir@gmail.com – 06.32.07.07.69

La Mulatière autrement / Groupe d'élus de la Mulatière – lamulatiere-autrement@laposte.net – 06.82.87.01.58

Francheville Respire / Groupe d'élus de Francheville – 06.83.45.70.94